

Tribune de Sandro Zero, Senior Consultant chez IKARIAN

Modernisation, Sécurisation et Dématérialisation du système de contrôle des exportations

L'actualité internationale des derniers mois a mis sur le devant de la scène la problématique du contrôle des exportations, des sanctions économiques et de leur utilisation à des fins politiques et stratégiques. En particulier, l'adaptation aux évolutions des pratiques technologiques, scientifiques, industrielles et commerciales.

L'*export control* des produits et technologies à double usage est un système international de contrôle et d'autorisation des exportations d'utilisation civile et militaire.

Le système est basé sur :

- une liste unique de produits,
- un règlement définissant les modalités de contrôle à l'exportation,
- une liste de pays sous sanction soumis à restriction de biens spécialement identifiés,
- une règle – la *catch all* – qui permet aux États d'appliquer des contrôles sur des produits non listés (vers des pays sous sanction ou pas).

Bien que la liste des produits contrôlés de l'Union européenne soit unique et mise à jour régulièrement sur la base des propositions des « régimes » (groupes d'experts d'administrations nationales – Biologie, Chimie, Nucléaire et Missiles), les États ont la possibilité d'ajouter des contrôles depuis leur territoire, soit par le biais de la loi nationale pour des catégories de biens et de destinations, soit par la *catch all*.

À L'ÉCHELLE SUPRA-EUROPEENNE, LA SITUATION EST PLUS CONTRASTÉE.

Le principe du contrôle et la liste de base des biens assujettis sont approximativement similaires sur la base des régimes dans tous les pays d'exportation, **mais leur interprétation et leur mise en œuvre peut différer grandement d'un pays à l'autre** : certains pays n'ont pas encore de loi relative à l'*Export Control* ou n'ont pas les moyens de la mettre en œuvre ; certains ont des règles nationales plus ou moins souples selon leurs impératifs sécuritaires et industriels ; d'autres enfin émettent individuellement des listes de pays sous sanction. À cela s'ajoute le fait que la règle de la *catch all* est – par définition – une décision nationale qui n'est donc pas transposable d'office dans les autres pays, d'autant plus qu'une telle décision n'est pas obligatoirement communiquée aux autres pays.

Alors que depuis plusieurs décennies les États s'étaient accommodés de ces différences et de ces distorsions administratives au titre de la souveraineté nationale et dans une logique de concertation, ces différences conduisent désormais à une réelle « confrontation ».

Dans cet environnement de plus en plus concurrentiel et de moins en moins consensuel, le risque de prolifération augmente et une modernisation du système *Export Control* s'impose.

L'Union européenne tente de remettre à jour ce système dans la limite de ses prérogatives et de ses frontières en proposant une modernisation des règles et des objectifs en son sein, mais dans sa forme actuelle, sa proposition – bien que louable – n'est ni une modernisation, ni une refonte, car :

- Elle est limitée uniquement à l'Union européenne, elle ne s'appliquerait pas au reste du monde. Les règles européennes unilatérales proposées ne s'appliqueraient qu'aux exportateurs européens en leur ajoutant des contraintes qui favoriseraient ainsi les exportateurs des pays tiers.
- Elle est limitée aux vieilles règles de base précédemment énoncées désormais inadaptées aux méthodes du commerce moderne dans un marché international extrêmement concurrentiel et ne proposant rien de nouveau qui puisse enrayer les distorsions et les inégalités provoquées par le système actuel où les procédures administratives jouent un rôle stratégique essentiel.
- Elle élargit les objectifs du règlement à de nouveaux concepts (droits humains, terrorisme, devoir de surveillance et potentiellement d'autres dans le futur) au risque de faire de la réglementation double usage un « fourre-tout », qui affaiblirait l'objectif principal et d'origine du règlement qui est la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et la réduction des tensions militaires régionales.
- Elle isole l'Union européenne du reste du monde dans une politique unilatérale

Les exportateurs européens responsables sont conscients des risques de la recrudescence actuelle de la lutte commerciale entre pays et des résultats néfastes de l'extraterritorialité des lois américaine, chinoise et japonaise

contraire au multilatéralisme qui a fait ses preuves jusqu'à aujourd'hui dans la lutte contre la prolifération. Répondre au protectionnisme par l'unilatéralisme n'est ni une solution pour le libre-échange de demain, ni pour l'Europe qui montre l'exemple, ni pour les pays qui appliquent désormais un protectionnisme assumé (États Unis, Chine, Japon).

- Elle provoque une sérieuse scission au sein même de l'Union entre les pays en faveur de l'ajout de contraintes unilatérales aux exportateurs européens introduisant une distorsion de la concurrence par souci d'exemplarité d'une part, et les pays favorables à un développement harmonieux du commerce international basé sur le multilatéralisme et une concurrence équitable d'autre part.

- Elle oublie d'impliquer le monde de la finance (banques) dans les contrôles et laisse le plus grand flou dans les exportations intangibles (Universités et Centres de Recherche) qui constituent, grâce au développement du numérique, la grande majorité des exportations des technologies les plus sensibles.

En réponse à cela, les exportateurs européens responsables – c'est-à-dire conscients des risques de la recrudescence actuelle de la lutte commerciale entre pays et des résultats néfastes de l'extraterritorialité des lois américaine, chinoise et japonaise – proposent une réforme substantielle du système *Export Control* qui prendrait en compte la modernisation, la dématérialisation et la sécurisation des échanges commerciaux.

Le changement fondamental d'une telle réforme consisterait à passer :

- d'une liste de produits contrôlés à **une liste d'utilisations contrôlées**,
- d'une réglementation nationale, ou régionale, à **une réglementation internationale**,
- d'un système d'autorisations à **un système de surveillance nationale (monitoring)**,
- d'un système de sanctions et *catch all* nationaux à **un système de coordination internationale**,
- d'un lourd contrôle interne aux entreprises (ICP) à **un système dématérialisé de contrôle interne (DECCO), ainsi qu'à un système dématérialisé d'autorisations nationales des exportations**,
- d'une distorsion de la concurrence à **un système harmonieux et équitable**.

Nous sommes conscients qu'un tel système constitue une réelle rupture avec les pratiques et orientations actuelles et qu'il sera laborieux de fédérer les intérêts des administrations compétentes des pays concernés, mais nous sommes égale-

ment convaincus qu'il permettrait à ces pays de se mettre en adéquation avec les pratiques modernes d'exportation.

Une réglementation qui ne s'appliquerait qu'à une toute petite partie des exportateurs de produits et technologies sensibles dans le monde, et plus particulièrement à ceux qui veulent bien s'y conformer et qui en supportent seuls les contraintes – laissant donc la majorité des exportations sensibles sans contrôle ni sanction, notamment les exportations intangibles – ouvre la porte à la prolifération et à la raison du plus fort, à l'image de l'extraterritorialité de la loi américaine.

Sur un enjeu aussi important pour l'humanité que le risque de prolifération des armes de destruction massive, nous ne pouvons pas nous accommoder d'une politique de petits pas, de compromis et d'équilibres politiques. L'Europe et le Monde méritent qu'on change de paradigme pour un système d'*export control* ambitieux à la hauteur des risques encourus. //

MEDEF **FIEEC** **DGE** **SIEPS**

COMPLIANCE **SAVE THE DATE** **IKARIAN**

LA COMPLIANCE DANS TOUS SES ETATS
(Extraterritorialité, anti-Corruption, Export Control)

La complexité, la multiplication et la diversité de mise en œuvre de normes nationales, européennes et internationales liées à l'exportation de produits stratégiques et de leur technologie provoquent inéluctablement une distorsion de la concurrence sur les marchés.

Dans un souci de sécurisation des exportations et de pacification mondiale, les marchés, normalement gérés par une concurrence saine bénéficiant aux consommateurs, doivent prendre en compte les enjeux politiques, les accords et les désaccords qui gèrent les équilibres mondiaux.

Les entreprises sont désemparées devant des enjeux qui les dépassent, néanmoins elles doivent se conformer à ce nouveau monde pour continuer à créer de la richesse économique et sociale ce qui est traditionnellement son rôle.

Des experts du monde politique, administratif et industriel engageront un échange avec la salle en résumant les problématiques principales de l'Extraterritorialité, de l'anti-Corruption et de l'Export Control, en évoquant leur impact sur les entreprises et les possibles solutions à l'étude.

01 Février 2019
de 14h à 17h
A l'espace Hamelin
Salle des Congrès
17 rue de l'Amiral Hamelin
PARIS 16^{ème}

INSCRIPTION
GRATUITE ET OBLIGATOIRE
DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES (200)